CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JACKY GERARD

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 23 Octobre 2020

OBJET: Subvention de fonctionnement 2020 en faveur de l'association UNAPEI Alpes Provence pour le fonctionnement et le développement du centre d'appui à la coordination des parcours de santé "Handi Santé".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'accorder pour l'exercice 2020 à l'association UNAPEI Alpes Provence une subvention d'un montant de 250 000 € afin de financer la poursuite du fonctionnement du centre d'appui et de coordination des parcours de santé des personnes en situation de handicap Handi Santé;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense du montant de 250 000 €sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées